

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES pour création ou reprise d'entreprise

~ Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 ~

NOM prénom Date de naissance :

Grade :

Affectation 2024-2025 :

Circonscription de rattachement :

Fonction : Directeur Adjoint Brigade Autre :

1- **Demande de cumul d'activités dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise**

NOM ou RAISON SOCIALE :

.....

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

SECTEUR ET BRANCHE D'ACTIVITES DE L'ENTREPRISE :

.....

.....

.....

FORME DE L'ENTREPRISE (*joindre les statuts ou les projets de statuts de l'entreprise*) :

.....

.....

.....

- Le cas échéant, quels sont la nature et le montant des subventions publiques dont cette entreprise bénéficie ?

.....

.....

.....

- Quelle sera votre fonction ou votre activité (*description détaillée*) :

.....

.....

.....

- Horaires approximatifs de l'activité :

.....
.....
.....

- Conditions de réalisation de l'activité (durée, périodicité déplacements, variation saisonnière de l'activité...):

.....
.....
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration :

.....
.....
.....
.....
.....

A quelle date est-il prévu que vous commenciez à exercer cette activité ?

.....
.....
.....

2- Déclaration sur l'honneur :

NB : cette déclaration signifie que vous n'avez pas pour mission, en tant qu'agent public, de surveiller ou d'administrer l'entreprise que vous créez ou que vous reprenez (par exemple, vous n'exercez aucun contrôle fiscal sur cette entreprise, vous ne lui délivrez pas d'agrément ou de subvention...).

Je soussigné(e) (NOM-PRENOM)

déclare sur l'honneur ne pas être chargé(e), dans le cadre de mon emploi public, de la surveillance ou de l'administration de cette entreprise, au sens de l'article L. 432-12 du code pénal.

Fait à, le

Signature :

3- Avis de l'I.E.N.

Avis sur la demande de cumul

.....

.....

.....

.....

.....

Date

Signature

***Important** : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.*

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive.

L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- *l'intérêt du service le justifie*
- *les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent inexactes,*
- *ce cumul est incompatible avec les fonctions exercées ou l'emploi occupé au regard des obligations déontologiques mentionnées aux articles L121-1 et suivants du code général de la Fonction Publique et des dispositions de l'article 432-12 du code pénal.*

Code pénal – Article 432-12 (extrait)

Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, [...].